

INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS FEVRIER 2023

NOM et Prénom de l'enfant.....né(e) le.....

Je soussigné (e)..... demande l'inscription de mon enfant à l'accueil de loisirs le ou les jours suivants : *(je mets une X dans la ou les cases concernées)*

	MATIN 8 h 30 à 12 h 30	REPAS 12 h 30 à 13 h 30	APRES-MIDI 13 h 30 à 18 h 30	JOURNEE 8 H 30 à 18 H 30
Mercredi 01/02/2023				
Mercredi 22/02/2023				

J'ai bien noté dans le règlement intérieur de l'accueil de loisirs que :

- les inscriptions sont acceptées dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des effectifs autorisés par le SDJES
- les réservations sont fermes et définitives
- seules les absences pour maladie sont prises en compte sur présentation d'un certificat médical.
- le paiement se fait au vu d'une facture calculée par la Mairie

DATE de réception en mairie ou au centre de loisirs

Signature des parents

	QUOTIENT	Tarifs
JOURNEE		
quotient 1	≤ 580	8,19 €
quotient 2	581 ≤ 760	11,95 €
quotient 3	>760	14,46 €
1/2 JEE SANS REPAS		
quotient 1	≤ 580	3,76 €
quotient 2	581 ≤ 760	5,65 €
quotient 3	>760	6,91 €
1/2 JEE AVEC REPAS		
quotient 1	≤ 580	6,94 €
quotient 2	581 ≤ 760	8,80 €
quotient 3	>760	10,06 €
SORTIE PAYANTE/VEILLEE		
quotient 1	≤ 580	1,75 €
quotient 2	581 ≤ 760	2,47 €
quotient 3	>760	3,16 €

La Mairie doit être en possession d'une attestation de quotient familial CAF ou MSA (pour celles et ceux dont le quotient familial ne dépasse pas 760 €) et de la fiche de renseignements 2022/20232 complétée.